

Séance du 31 mars 2023



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-trois mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 8
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG

ABSENTS :

EXCUSES : Catherine MATHIEU - Jean-Baptiste SANGLARD - Sonia MAUREL

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Approbation des budgets 2023 – budget principal, eau, assainissement, centre d'accueil

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les budgets primitifs 2023 de la commune, de l'eau, de l'assainissement, du centre d'accueil.

Les budgets s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	745 919 €	951 059 €
EAU	92 809 €	281 463 €
ASSAINISSEMENT	38 006 €	107 902 €
CENTRE D'ACCUEIL	25 218 €	162 092 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** les budgets primitifs 2023 tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie
le 31 mars 2023
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20230331-23_03_009-DE
Reçu le 05/04/2023